



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

FAILLITE (ART. 166 LP)

1. **Débitrice: MSS CONSULTANTS SARL**, anc. rue Cherbuliez 1, act. sans adresse, 1207 Genève
2. **Remarques:** L'an deux-mille douze et le dix-huit juin.
Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons MSS CONSULTANTS SARL, ayant anciennement son siège rue Cherbuliez 1, 1207 Genève, actuellement sans adresse, que dans son audience du 18 juin 2012, la 4ème chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/18983/2011-4SF entre Claudia LO GIUDICE et MSS CONSULTANTS SARL, un jugement dont le dispositif est le suivant :
LE TRIBUNAL,
Statuant par voie de procédure sommaire :
 1. Déclare MSS CONSULTANTS SARL en état de faillite dès le 18 juin 2012 à 14:28 heures.
 2. Arrête les frais judiciaires à CHF 200.- et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
 3. Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
 4. Condamne la partie citée à verser à la partie requérante CHF 533. TTC à titre de dépens.Rémy SUNIER
Greffier de chambre

Pouvoir judiciaire, Tribunal civil
Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats
1204 Genève

00786579

